

A Guerlédan, le 6/05/2020



académie
Rennes

Éducation
nationale

Madame, Monsieur,

La Principale,
Servanne JAN

Affaire suivie par :
Secrétariat

Conformément aux décisions gouvernementales, le collège rouvrira ses portes aux élèves à partir du lundi 18 mai 2020. Cette reprise sera progressive et ne concernera que les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} dans un premier temps. Cette rentrée s'opérera sur la base du volontariat des familles : il appartient à chaque famille de se positionner quant au retour en classe de son enfant. Le collège n'accueillera les enfants que les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il n'y aura pas classe le mercredi matin.

Afin de faciliter votre prise de décision, je souhaite vous informer des contours de l'organisation travaillée avec les représentants des parents d'élèves et des personnels mais également avec les autorités académiques et le Conseil Départemental.

Téléphone
02 96 28 50 74

Télécopie
02 96 28 54 30

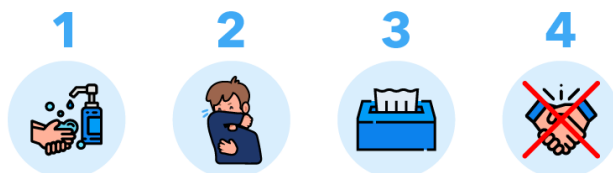
Adresse électronique :
Ce.0220032r@ac-rennes.fr

19 cité sainte Suzanne
22530 MUR DE BRETAGNE

Site internet :
<http://www.college-pauleluard-murdebretagne.ac-rennes.fr>

❶ Gestes barrière :

LES 4 GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES DU CORONAVIRUS



Les gestes barrière devront être appliqués en permanence et par chaque membre de la communauté éducative. Une formation à ces gestes barrière sera réalisée au sein du collège lors de la journée d'accueil des élèves, le 18 mai 2020.

Une vigilance particulière sera portée sur le lavage des mains qui devra -a minima- être envisagé :

- ➡ A l'arrivée au collège
- ➡ Avant d'entrer en classe notamment après les récréations
- ➡ Avant et après le repas
- ➡ Avant d'aller aux toilettes et en sortant

Ces lavages de mains seront réalisés dans les sanitaires réservés au niveau de classe de l'enfant. Chaque collégien y trouvera du savon et des essuie-mains en papier. Des solutions hydroalcooliques seront également disponibles dans chaque classe et dans les espaces susceptibles de recevoir du public.

② Le port du masque :

Le port du masque sera la règle dans l'établissement. Il appartiendra aux familles de fournir les masques à leurs enfants. Cependant, devant les difficultés d'approvisionnement rencontrées, le collège pourra doter certains élèves de ces équipements. Les masques devront être changés au bout de 4h. Par conséquent chaque enfant devra être en possession d'une boîte hermétique ou d'un sac zippable (type sac congélation) afin d'enfermer le masque usagé dès son retrait. Chaque famille est responsable du lavage du masque réutilisable (lavage à 60°C / séchage rapide) et de la désinfection de la boîte. En cas de difficulté avec cet entretien quotidien, les familles pourront solliciter le collège pour que le lavage du masque soit réalisé au sein de l'établissement.

Une formation au port et au retrait du masque sera mise en œuvre sur la journée d'accueil des élèves, le 18 mai 2020.

③ Organisation du temps de classe :

Afin de limiter au maximum les déplacements des élèves, chaque classe disposera d'une salle unique de cours. Ce sont les professeurs qui se déplaceront en fonction des emplois du temps.

Dans tous les contextes et tous les espaces de l'établissement le maintien d'une distance minimale d'1m entre chaque personne sera la règle. Les placements en salles de classe seront prévus afin de permettre cette distanciation. Chaque enfant gardera sa place (qui sera matérialisée par une étiquette). L'agencement des salles de classe sera lui aussi revu afin d'éviter que les enfants ne se fassent face et afin de ne conserver dans la salle que le matériel et le mobilier nécessaires.

Le collège ne pourra accueillir plus de 15 élèves par classe simultanément. Ainsi, si les élèves souhaitant reprendre le chemin du collège étaient plus nombreux, nous proposerions de constituer des groupes. Le Groupe A serait accueilli au collège en semaine A et le Groupe B en semaine B. L'enseignement à distance redeviendrait la règle lorsque l'élève ne serait pas au collège. Si les effectifs sont inférieurs à 15, alors les enfants pourront être accueillis chaque semaine au collège. De même, les enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire (personnel soignant, personnel de l'Education Nationale...) pourront être accueillis chaque jour quel que soit leur emploi du temps.

Les emplois du temps des classes vont être retravaillés et allégés afin de permettre cette nouvelle organisation. Le travail à distance sera maintenu pour tous les enfants qui ne reprendront pas le chemin de l'école. L'organisation pédagogique veillera à ce qu'aucun élève ne soit lésé et pénalisé quel que soit le choix opéré par sa famille.

Nous veillerons à limiter les échanges d'effets personnels entre la maison et le collège. Il n'y aura aucun recours au carnet de liaison qui restera donc à la maison. Les manuels scolaires pourront être conservés au domicile car les versions numériques de ces manuels seront utilisées en classe. Enfin, les élèves n'auront pas de devoirs à la maison. Ainsi, ils pourront laisser certaines affaires scolaires en classe (trousse...). Aucun prêt de matériel ne pourrait être autorisé au sein de la classe et les élèves ne pourront utiliser leurs casiers.

Certaines activités pédagogiques demanderont davantage d'adaptations. En EPS notamment, les élèves ne pourront accéder aux vestiaires et nous n'utiliserons pas le gymnase municipal. Les activités possibles sont assez restreintes mais les enseignants proposeront de faire de l'exercice en respectant les règles sanitaires en vigueur : STEP, renforcement musculaire, marche... Les élèves inscrits en section sportive Kayak ne pourront reprendre l'activité au mois de mai.

④ Les temps de Vie Scolaire :

Les récréations seront organisées par classe et de manière décalée. Ces récréations seront plus longues afin de permettre à chaque enfant un passage aux sanitaires et un lavage des mains. Chaque niveau de classe s'est vu attribué une zone de cour (les

zones sont matérialisées par de la rubalise). Les règles de distanciation physique seront également en vigueur lors de ces temps et les jeux de ballons et de contact ne seront pas autorisés.

La restauration sera assurée au collège. Deux services distincts seront organisés : un pour les élèves de 6^{ème} et un autre pour les élèves de 5^{ème}. A leur arrivée dans le self, les enfants trouveront les plateaux préparés déposés sur les tables. Le plat chaud sera servi à table par les agents. Afin de ne pas utiliser les fontaines à eau, il sera demandé aux familles de fournir (si elles en disposent) une gourde d'eau à leur enfant. En l'absence de gourde, les élèves pourront solliciter le personnel de vie scolaire qui distribuera de l'eau. Les équipes de cuisine ne pourront proposer des choix dans les entrées et les desserts mais constitueront des repas équilibrés.

Des ateliers seront proposés sur la pause méridienne (ateliers créatifs, sport, potager...).

⑤ Désinfection / entretien des locaux :

Les agents procéderont à une désinfection des surfaces sensibles (sanitaires, rampes, poignées de porte...) plusieurs fois par jour et videront les poubelles des sanitaires également très régulièrement. De la même manière, sur le temps de midi, le mobilier des salles de classe sera désinfecté. Le ménage de fin de journée sera réalisé selon des procédures renforcées proposées par les services du Conseil Départemental. L'aération des locaux sera également fréquente.

Au regard de ces éléments, je vous demanderais de me faire part de votre décision quant au retour de votre enfant au collège pour vendredi 8 mai 2020. Vos choix doivent m'être transmis via un sondage Pronote que je vous adresse dès aujourd'hui.

Je reste, avec les équipes de l'établissement, disponible pour répondre à vos interrogations concernant les modalités de cette reprise et pour vous guider en cas de difficultés techniques liées au sondage.

La Principale,



Servanne JAN